|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 8**  | **Document C17/22-F** |
| **17 mai 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Sixième RAPPORT ANNUEL DU COMITé CONSULTATIF INDéPENDANT POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG) |

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil un rapport de la Présidente du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG).

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

SIXIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT
POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG)

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document constitue le rapport annuel que le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) soumet au Conseil de l'UIT. Ce rapport contient les conclusions et les recommandations qu'il a formulées, conformément à son mandat, concernant la fonction d'audit interne, la gestion des risques et les contrôles internes, les états financiers, la comptabilité, la vérification extérieure des comptes et l'évaluation, en vue de leur examen par le Conseil.Dans ce sixième rapport annuel qu'il soumet au Conseil de l'UIT, le CCIG fait le point des sujets qu'il a traités et des activités qu'il a menées depuis juin 2016. Il présente des recommandations concrètes, dans le but d'améliorer les modalités relatives à la supervision, aux contrôles internes et à la gouvernance, afin de mieux répondre aux besoins actuels de l'organisation.Le CCIG invite le Conseil à approuver ses recommandations, afin d'encourager l'adoption dans les meilleurs délais de mesures constructives susceptibles de renforcer le principe de responsabilité.Suite à donnerLe Conseil est invité à **approuver** le rapport du CCIG et ses recommandations.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 162*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) *(Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Décision 565*](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0109/fr) du Conseil*;* [*Document*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0044/fr) [*C12/44*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0044/fr) *(Premier rapport annuel du CCIG au Conseil);* [*Document C13/65 + Corr.1*](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0065/fr) *(Deuxième rapport annuel du CCIG au Conseil);* [*Document C14/22 + Add.1*](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0022/fr) *Troisième rapport annuel du CCIG au Conseil et* [*Document C15/22 + Add.1 et 2*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0022/fr) *(Quatrième rapport annuel du CCIG au Conseil).* [*C16/22 + Add.1*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0022/fr) *(*Cinquième rapport annuel *du CCIG au Conseil).* |

# 1 Introduction

1.1 Le CCIG exerce des fonctions consultatives spécialisées, afin d'aider le Conseil ainsi que le Secrétaire général à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance pour ce qui est de l'établissement de rapports financiers, des modalités relatives aux contrôles internes, des procédures de gestion des risques et des procédures de gouvernance ainsi que d'autres questions relatives aux audits, conformément à son mandat. Le CCIG contribue donc à améliorer la transparence, à renforcer le principe de responsabilité et à favoriser une bonne gouvernance. Le CCIG ne procède à aucun audit et ses fonctions ne font pas double emploi avec les fonctions de responsabilité ou d'audit, internes ou externes. Il veille à garantir une utilisation optimale des ressources affectées aux audits ou autres, conformément au cadre général de l'UIT donnant des assurances.

1.2 La composition actuelle du CCIG est la suivante:

– Dr Beate Degen (Présidente)

– M. Abdessalam El Harouchy

– M. Graham Miller

– Mme Aline Vienneau

– M. Kamlesh Vikamsey

1.3 Depuis qu'il a soumis au Conseil à sa session de 2016 son cinquième rapport annuel (Document [C16/22 + Add.1](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0022/fr)) et par la suite, l'Addendum 1 à ce rapport, le CCIG s'est réuni du 10 au 12 octobre 2016, les 2 et 3 mars 2017 et du 9 au 11 mai 2017. Il a intégré les conclusions de ses réunions d'octobre, de mars et de mai dans le présent sixième rapport annuel qu'il soumet au Conseil. Les rapports des réunions du Comité, ainsi que ses rapports annuels et d'autres documents essentiels, peuvent être consultés par les membres de l'UIT dans la partie du site web public de l'UIT consacrée [au CCIG](http://www.itu.int/en/council/Pages/imac.aspx), ainsi que sous [Conseil de l'UIT](http://www.itu.int/en/council/Pages/default.aspx).

1.4 Participation aux réunions du CCIG: Dr Degen, M. El Harouchy, M. Miller et M. Vikamsey ont assisté aux trois réunions. Mme Vienneau a assisté à deux des trois réunions du CCIG.

1.5 Depuis le dernier rapport annuel qu'il a soumis au Conseil à sa session de 2016, le CCIG a examiné toutes ses responsabilités, à savoir la fonction d'audit interne, la gestion des risques, les contrôles internes, l'évaluation, les états financiers vérifiés et l'établissement de rapports financiers ainsi que la vérification extérieure des comptes.

1.6 La Présidente du CCIG, qui participait à distance à la réunion du GTC-FHR tenue le 1er février 2017, a présenté aux Etats Membres un exposé sur des questions relatives aux domaines de compétence du Comité.

1.7 La Présidente du CCIG a également participé à la première réunion des Comités de contrôle du système des Nations Unies, qui s'est tenue le 28 novembre 2016 au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, avec la participation de Comités de contrôle de 19 entités du système des Nations Unies. Cette réunion avait principalement pour objectif d'échanger des renseignements sur les problèmes communs ainsi que sur les bonnes pratiques qui pourraient être adoptées par les Comités de contrôle dans leurs travaux. Les participants ont débattu des risques, connus et émergents (notamment en ce qui concerne la fraude et la corruption), de la cybersécurité et de la transformation numérique et de l'état d'avancement des méthodes de gestion des risques à l'échelle de l'organisation appliquées dans l'ensemble du système des Nations Unies.

1.8 Au cours de ses réunions, le CCIG a eu des discussions sur les questions de fond avec le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, le Département de la planification stratégique et des relations avec les membres, le Département de la gestion des ressources financières, le Responsable de l'éthique, l'Auditeur interne, le Vérificateur extérieur des comptes et d'autres représentants de la direction, selon les besoins.

# 2 Suite donnée au cinquième rapport soumis par le CCIG au Conseil à sa session de 2016 et état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du CCIG

2.1 Afin d'aider le Conseil à suivre les mesures prises en application des recommandations du CCIG, le Comité a examiné l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations qu'il avait formulées précédemment: 10 des 14 recommandations qu'il avait formulées en 2016 ont été mises en œuvre; les 6 recommandations qu'il avait formulées en 2015 ont été mises en oeuvre; les 9 recommandations qu'il avait formulées en 2014 ont été mises en oeuvre; 7 des 8 recommandations qu'il avait formulées en 2013 ont été mises en oeuvre; et 5 des 6 recommandations qu'il avait formulées en 2012 ont été mises en oeuvre.

2.2 Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations qu'il avait formulées précédemment et a noté que le taux d'application s'améliorait; désormais, les recommandations sont mises en œuvre plus rapidement et des délais sont indiqués dans les recommandations en cours d'élaboration.

2.3 Des statistiques détaillées sur le taux de mise en oeuvre des recommandations du CCIG sont données dans l'Annexe 1.

# 3 Principales questions examinées, conclusions et recommandations pour 2017

Gestion financière

3.1 Le CCIG a examiné le rapport de gestion financière de l'UIT pour 2016 et a analysé les résultats financiers et les questions financières avec la direction. Il a noté que les Vérificateurs extérieurs des comptes avaient formulé un avis sans réserve, assorti en 2015 d'un exposé de la situation relative à l'actif net négatif imputable aux passifs actuariels correspondant aux prestations à long terme dues aux employés. Cet exposé de la situation ne modifie pas l'avis sans réserve formulé sur les états financiers, mais fait ressortir une question qui, de l'avis de des Vérificateurs extérieurs des comptes, revêt une telle importance qu'elle est essentielle pour permettre aux utilisateurs de comprendre les états financiers.

3.2 Le CCIG félicite la direction d'avoir à nouveau obtenu le résultat souhaité, à savoir l'avis sans réserve formulé par les Vérificateurs extérieurs des comptes.

3.3 Le CCIG a relevé que toutes les recommandations figurant dans le rapport annuel précédent du CCIG concernant la gestion financière avaient été prises en compte ou étaient en cours de mise en œuvre.

3.4 Dans les domaines dans lesquels le CCIG avait recommandé une amélioration de l'établissement de rapports financiers, l'UIT a appliqué les recommandations formulées par le Comité et apporté des améliorations aux états financiers pour 2016 qui sont présentés au Conseil à sa session de 2017. Pour ce qui est des recommandations formulées à propos de l'évaluation actuarielle et l'ASHI ainsi que de la coordination avec le Groupe de travail des Nations Unies sur l'ASHI, celles-ci sont toujours en cours de mise en œuvre.

3.5 Le CCIG est reconnaissant au Département de la gestion des ressources financières d'avoir contribué de manière constructive aux travaux du Comité et d'avoir coopéré avec lui en vue d'instaurer une relation de travail efficace.

Gestion des risques

3.6 En ce qui concerne les modalités pour la gestion des risques à l'UIT, le CCIG a constamment collaboré avec le Département de la planification stratégique et des relations avec les membres et a prodigué des avis et fourni des contributions destinées à donner une impulsion aux nouvelles procédures de gestion des risques.

3.7 Depuis son dernier rapport annuel, le Comité a pris note des progrès remarquables accomplis par le secrétariat, en vue de faire progresser l'élaboration d'une Politique en matière de gestion des risques et de Déclaration relative à la propension au risque pour l'UIT.

3.8 Le CCIG a approuvé la Politique en matière de gestion des risques et la Déclaration relative à la propension au risque et encourage la direction de l'UIT à mettre cette politique en pratique.

3.9 Le CCIG continuera de suivre de près les modalités pour la gestion des risques et de donner des avis à cet égard, selon qu'il conviendra.

|  |
| --- |
| **Recommandation 1 (2017)**:Suite à leur soumission par le Secrétaire général au Conseil, le CCIG recommande que l'UIT approuve et mette en pratique la Politique en matière de gestion des risques et la Déclaration relative à la propension au risque.  |

Vérification extérieure des comptes et rapport des Vérificateurs extérieurs des comptes pour 2016

3.10 Le CCIG a continué de rencontrer régulièrement les Vérificateurs extérieurs des comptes pour examiner l'approche suivie et les progrès accomplis en ce qui concerne la vérification extérieure des comptes et les questions nouvelles.

3.11 Le Comité a examiné et étudié, avec l'équipe chargée de la vérification des comptes, le rapport du Vérificateur extérieur des comptes sur la vérification des états financiers de l'UIT pour l'exercice 2016 qui sont soumis au Conseil. Le Comité a interrogé le Vérificateur extérieur des comptes et confirmé les garanties en ce qui concerne le processus, la portée, les conclusions et les recommandations de la vérification, l'indépendance des vérificateurs, la suite donnée aux recommandations précédentes du Vérificateur extérieur des comptes et d'autres questions techniques. Le CCIG félicite le Vérificateur extérieur des comptes d'avoir soumis dans les délais son rapport de vérification, pour permettre au Comité de l'examiner malgré les délais extrêmement serrés à respecter compte tenu des dates de la session de cette année du Conseil.

3.12 Le rapport du Vérificateur extérieur des comptes, qui comprend 12 recommandations officielles et quatre suggestions à l'attention de la direction, constitue un rapport exhaustif et utile. Outre les observations formulées par les Vérificateurs extérieurs sur les états financiers et la performance financière de l'UIT, une grande partie du rapport des Vérificateurs extérieurs est constituée de commentaires détaillés sur la vérification de la performance ainsi que de recommandations sur la passation de marchés. Bon nombres des recommandations peuvent être examinées par la direction dans le contexte de l'élaboration et de l'adoption d'un manuel sur la passation de marchés complet et global (dont l'organisation est actuellement dépourvue) ainsi que de politiques générales et de procédures améliorées.

3.13 L'UIT n'a pas autant recours que de nombreuses autres entités du système des Nations Unies à des procédures opérationnelles de passation des marchés, en volume ou en valeur. Le CCIG est convaincu qu'il est possible de traiter efficacement un certain nombre de fonctions de base et d'exigences essentielles, à un coût et moyennant des efforts acceptables, en tenant compte du rapport coûts/avantages des évolutions en projet, et en s'appuyant sur la pratique actuellement suivie dans d'autres organisations. Pour ce faire, il convient notamment de s'inspirer d'exemples suivis par d'autres entités du système des Nations Unies, et de ne pas "réinventer la roue". Le CCIG considère que cette approche (évaluation comparative) peut être appliquée à la passation de marchés, mais également à d'autres domaines, comme celui de l'éthique. Selon le CCIG, il convient que les modalités retenues par l'UIT soient non seulement appropriées et efficaces, mais aussi adaptées à la taille, à la nature et au contexte de l'organisation. Lors de la réunion qu'il tiendra à l'automne 2017, et en s'appuyant sur les recommandations formulées par le Vérificateur extérieur des comptes, le CCIG examinera de manière plus approfondie la question de la passation de marchés, en vue de fournir d'autres avis à la direction.

3.14 Le CCIG se félicite de l'attention que le Conseil a accordée aux observations formulées par le Vérificateur extérieur des comptes ainsi qu'à la Recommandation 1 concernant les graves problèmes que posent le nombre très élevé de fonctionnaires sur le point de partir à la retraite et l'absence de plan stratégique actualisé pour les ressources humaines et de stratégie en matière de renouvellement des effectifs. Le CCIG estime qu'une telle situation fait peser des risques considérables pour l'UIT. Alors que l'Union évolue dans un environnement en mutation rapide et étant donné qu'il faudra peut-être définir de façon plus précise l'objectif à long terme de l'UIT, il est impératif d'examiner de toute urgence et d'une manière plus générale les lacunes à combler sur le plan des effectifs, pour faire en sorte que le personnel de l'UIT possède les compétences et les aptitudes qui seront nécessaires dans l'avenir. Le CCIG suivra de près cette question lors de sa prochaine réunion, afin d'analyser de manière plus approfondie ce nouveau risque.

3.15 L'Annexe 1 du rapport des Vérificateurs extérieurs donne des renseignements sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations des Vérificateurs pour les années précédentes.

Audit interne

3.16 Le CCIG a continué de suivre avec attention les activités de l'Unité de l'audit interne de l'UIT au cours de l'année écoulée. Il a examiné la programmation des activités d'audit interne et les progrès accomplis en la matière et a passé en revue les résultats des rapports d'audit pour 2016/2017.

3.17 Le CCIG a examiné les rapports d'audit interne ci-après:

– Vérification des contrats relatifs aux experts extérieurs;

– Audit des fonds d'affectation spéciale;

– Evaluation des risques de fraude institutionnelle;

– Audit des activités relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et à la formation continue;

– Audit des contrats ainsi que des services de location et de maintenance pour les équipements informatiques;

– Audit des activités relatives à l'égalité hommes‑femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes‑femmes à l'UIT.

3.18 En outre, le Comité a pris note du rapport annuel de l'Auditeur interne sur les activités d'audit interne qui est soumis au Conseil à sa session de 2017 (Doc. [C17/44](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0044/fr)). Ce rapport offre une vue d'ensemble des audits effectués pendant la période considérée (mars 2016-février 2017) et présente brièvement les différents rapports disponibles, que le CCIG soumet à l'attention du Conseil.

3.19 Dans plus de la moitié des rapports d'audit, l'Unité de l'audit interne est avis que la gouvernance, les processus de gestion des risques et les contrôles internes ne sont pas adaptés ni suffisamment efficaces.

3.20 Le CCIG a noté que l'Unité de l'audit interne avait mis en évidence, dans ses rapports, des lacunes et des procédures inadaptées, dans un certain nombre de cas concernant des questions très importantes. Le Comité encourage la direction à hiérarchiser les activités à entreprendre et à renforcer les procédures dans les domaines visés dans les recommandations issues des audits, en veillant à ce que les recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne, une fois adoptées, soient mises en œuvre sans tarder.

3.21 De plus, le CCIG a relevé que l'audit des activités relatives à l'égalité hommes‑femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes‑femmes à l'UIT figurait dans la liste des sujets d'audit interne pour 2017. Bien que ce sujet constitue une question importante que la direction de l'Union doit traiter, il ne découle pas d'un risque d'audit interne clairement identifié. De l'avis du CCIG, il aurait été plus rationnel que cet examen et cette évaluation soient menés à bien par d'autres experts de la direction au sein de l'organisation, plutôt que par l'Unité de l'audit interne, dont les ressources et le nombre de professionnels de l'audit sont limités Dans son rapport annuel de 2015, le CCIG avait déjà relevé qu'il serait préférable que la direction étudie certaines questions examinées par l'Unité de l'audit interne, par exemple le rapport d'audit sur l'utilisation du papier en interne au sein du secrétariat.

3.22 Le CCIG a été informé de manière plus détaillée de la méthode d'évaluation des risques sur la base de laquelle les plans d'audit interne sont élaborés et a pris note du niveau de détail et de l'analyse qui viennent appuyer la planification annuelle. Le Comité attend avec intérêt de continuer de recevoir ces informations pour faciliter l'examen des projets de plans d'audit annuels, de façon à ce que le programme de travail en matière d'audit interne fondé sur une analyse des risques repose sur des bases solides.

|  |
| --- |
| **Recommandation 2 (2017)**: Le CCIG recommande à l'Unité de l'audit interne de promouvoir l'adoption d'une planification pluriannuelle des activités d'audit basée sur les risques, comprenant un cycle continu de couverture, de façon à assurer une supervision appropriée des domaines clés et des activités opérationnelles à terme et à optimiser l'utilisation des ressources limitées de l'Unité de l'audit interne.**Recommandation 3 (2017)**: Comme l'avait recommandé le CCIG en 2016, il est important que les ressources limitées dont dispose l'Unité de l'audit interne soient utilisées pour examiner les domaines qui représentent les risques les plus élevés auxquels l'organisation est exposée en priorité. **Recommandation 4 (2017)**: Afin d'assurer une gestion rapide de la réactivité aux recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne, le CCIG recommande que toutes les recommandations de l'Unité de l'audit interne approuvées par les supérieurs hiérarchiques comprennent des échéances ou des délais concernant leur mise en œuvre. |

Ethique

3.23 Un Responsable de l'éthique exerce à présent ses fonctions à l'UIT et le Comité, conformément à son mandat, suit de près l'évolution des politiques et procédures en matière d'éthique au sein de l'organisation.

3.24 A titre de bonne pratique en matière de gouvernance, et dans un souci de transparence et d'efficacité des dispositions prises par l'UIT à l'égard du public et des entités extérieures ou des parties tierces ayant des relations avec l'organisation, il sera important que les éléments pertinents des dispositions prises par l'UIT en matière d'éthique soient connus et facilement accessibles.

|  |
| --- |
| **Recommandation 5 (2017)**: LeCCIG recommande que la politique, les pratiques et les procédures de l'UIT en matière d'éthique soient placées sur le site web public de l'organisation à mesure qu'elles sont élaborées.  |

Conformité et gestion des risques de fraude

3.25 Depuis le dernier rapport annuel du CCIG, et à la lumière des conclusions générales figurant dans les rapports d'audit interne ainsi que des préoccupations qui y sont soulevées, le CCIG a commencé à instaurer un dialogue avec la direction sur les modalités générales des contrôles au sein de l'UIT, notamment sous l'angle de la conformité et de la gestion des risques de fraude. Ce dialogue vise à aborder diverses questions d'ordre opérationnel, notamment en ce qui concerne l'audit interne, la gestion financière, les questions juridiques, la passation de marchés et les ressources humaines.

3.26 Cette question revêt une importance particulière dans le cadre des risques de fraude, puisque l'organisation ne dispose actuellement d'aucune politique en matière de fraude, notamment en matière de subordination et de corruption; de plus, il serait utile que de nombreux aspects de la conformité et de la gestion des risques fassent l'objet de modalités améliorées.

3.27 L'Unité de l'audit interne a fait procéder à une évaluation des risques de fraude pour l'UIT, conformément aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection des Nations Unies. Le CCIG se félicite de constater qu'une évaluation en bonne et due forme a été effectuée pour traiter cette question.

3.28 Le CCIG a examiné le rapport sur l'évaluation des risques de fraude, qui met en évidence les domaines dans lesquels UIT est considérée comme étant exposée à un risque de fraude, ou qui pourraient contribuer à accroître la probabilité qu'une fraude est commise. Cette évaluation repose sur des cadres réglementaires, dans lesquels des transactions, des processus, des lignes directrices et des procédures permettraient de signaler et de détecter les fraudes ou de dissuader d'en commettre, ainsi que sur des entretiens visant à déterminer la manière dont le personnel de l'UIT occupant des postes clés perçoit la vulnérabilité de l'organisation.

3.29 Le CCIG est d'avis que ce rapport renferme des recommandations utiles: le comité souhaite encourager le secrétariat à agir à titre prioritaire, mais sans compromettre les diverses fonctions qui interviendront dans la mise en œuvre des recommandations. S'agissant des différentes compétences et du professionnalisme nécessaires pour promouvoir l'adoption des modalités améliorées, il sera nécessaire d'établir une distinction entre les qualifications et les compétences professionnelles adaptées aux différentes fonctions (par exemple entre les rôles des supérieurs hiérarchiques, de l'Unité de l'audit interne et du Bureau de l'éthique). Il est important que les modalités et solutions définies soient adaptées à la taille et aux besoins de l'organisation. Ainsi, de l'avis du CCIG, il existe une nette distinction entre la conformité, le contrôle et l'éthique et la formation relative à la lutte contre la fraude n'incombe pas nécessairement, par exemple, au Bureau de l'éthique, dont le rôle pourrait être affaibli si ce mécanisme était appelé à devenir un mécanisme de prévention de la fraude. Le CCIG continuera de suivre de près l'évolution des dispositions en matière de lutte contre la fraude à l'UIT et de fournir des avis à la direction à cet égard.

|  |
| --- |
| **Recommandation 6 (2017)**: LeCCIG recommande que le secrétariat, à titre prioritaire et dans un souci de bonne gestion, établisse une politique officielle en matière de lutte contre la fraude, organise des activités connexes de formation/d'éducation et prenne d'autres mesures conformes aux bonnes pratiques. Il est recommandé de faire en sorte que la solution retenue soit adaptée à la taille de l'organisation et que les fonctions ne soient pas compromises par des objectifs antagonistes.  |

Supervision des activités hors siège

3.30 Compte tenu des conclusions formulées précédemment par l'Unité de l'audit interne, le CCIG a reçu de la part du Bureau de développement des télécommunications (BDT) des informations sur l'avancement de l'examen des questions relatives aux activités hors siège, s'agissant en particulier de la conformité aux exigences en matière de sécurité et aux impératifs financiers, de la gestion du budget et des projets et du contrôle de gestion.

3.31 Le CCIG encourage le BDT à continuer de prendre des mesures pour garantir une supervision appropriée, par la direction de l'organisation, des activités et des pratiques de gestion sur le terrain, de manière en particulier à veiller au respect des dispositions du Règlement financier et des Règles financières/règles de gestion de l'UIT ainsi que des normes de sécurité et de sûreté de l'Organisation des Nations Unies dans les bureaux hors siège.

Projet de construction des locaux du siège de l'UIT

3.32 Le CCIG a reçu des informations sur l'état d'avancement du projet de construction des locaux du siège et se propose, compte tenu de l'importance du projet pour l'organisation, de poursuivre à intervalles réguliers l'interaction avec l'équipe de l'UIT chargée de la mise en œuvre du projet.

3.33 Le Comité a reconnu et apprécié à sa juste valeur le professionnalisme et la transparence qui président à la mise en œuvre du projet ainsi que les progrès réalisés à cet égard.

3.34 Le CCIG est heureux de constater que l'UIT a recours à un professionnel spécialisé dans les projets de construction à grande échelle. En raison de la complexité technique et des risques inhérents à des projets de construction et d'infrastructure aussi importants, et afin de fournir à la direction et au Conseil l'assurance que le projet est géré dans un souci d'économie et compte dûment tenu de l'efficience, de l'efficacité et de l'environnement, le CCIG considère que l'UIT devrait examiner les avantages qu'il y aurait à demander l'assistance d'experts possédant des compétences particulières en matière d'audit des processus et procédures en place pour ce projet.

3.35 Le CCIG souhaite également encourager tous les groupes régionaux à désigner des membres pour participer aux travaux du Groupe consultatif d'Etats Membres pour les locaux (MSAG).

3.36 Le Comité encourage la direction de l'UIT à poursuivre le travail positif à cet égard.

|  |
| --- |
| **Recommandation 7 (2017)**: Le CCIG recommande à l'UIT d'examiner les avantages qu'il y aurait à se doter d'une capacité d'audit, en faisant appel à des experts dotés de compétences spéciales dans ce domaine et, en temps utile, à procéder à un audit indépendant des comptes établis pour la construction du bâtiment. |

Evaluation

3.37 Au cours de sa dernière réunion tenue en mai 2017, le CCIG a été saisi d'un rapport relatif à une étude de faisabilité concernant une fonction d'évaluation à l'UIT. Le Comité félicite la direction de l'UIT d'avoir fait avancer l'initiative visant à apporter des précisions sur la nécessité d'une fonction d'évaluation et les mécanismes susceptibles d'être mis en place pour cette fonction, et est prêt à fournir des avis à la direction de l'UIT en cas de besoin.

3.38 Le Comité examinera le rapport relatif à l'étude de faisabilité lors de sa prochaine réunion.

# 4 Divers

4.1 Le CCIG tiendra sa prochaine réunion à l'automne 2017.

4.2 Les membres du CCIG tiennent à renouveler l'expression de leur gratitude aux Etats Membres, aux membres du GTC-FHR, au Secrétaire général et aux fonctionnaires de l'UIT pour leur appui, leur coopération et leur attitude constructive en vue de favoriser le fonctionnement efficace du Comité.

4.3 La composition du CCIG, ses responsabilités, son mandat et ses rapports sont disponibles sur le site web public de l'UIT, dans la partie consacrée au CCIG: <http://www.itu.int/en/council/Pages/imac.aspx>.

ANNEXE 1: STATISTIQUES RELATIVES À LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CCIG

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situation générale des recommandations du CCIG pour la période 2012-2016** | **Nombre** | **%** |
| Total | **43** | **100** |
| Mise en oeuvre | 37 | 86 |
| En cours | 6 | 14 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situation des recommandations formulées par le CCIG en 2016** | **Nombre** | **%** |
| Total | **14** | **100** |
| Mise en oeuvre | 10 | 71 |
| En cours | 4 | 29 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situation des recommandations formulées par le CCIG en 2015**  | **Nombre** | **%** |
| Total | **6** | **100** |
| Mise en oeuvre | 6 | 100 |
| En cours | 0 | 0 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |
|  |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situation des recommandations formulées par le CCIG en 2014** | **Nombre** | **%** |
| Total | **9** | **100** |
| Mise en oeuvre | 9 | 100 |
| En cours | 0 | 0 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situation des recommandations formulées par le CCIG en 2013** | **Nombre** | **%** |
| Total | **8** | **100** |
| Mise en oeuvre | 7 | 87 |
| En cours | 1 | 13 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situation des recommandations formulées par le CCIG en 2012 I** | **Nombre** | **%** |
| Total | **6** | **100** |
| Mise en oeuvre | 5 | 83 |
| En cours | 1 | 17 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_